



COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ET DU CONSEIL D'AMINISTRATION DU 31 MARS 2010

Paris, le 12 avril 2010. L'Assemblée Générale Mixte convoquée le mercredi 31 mars 2010 à 11Heures, a approuvé les comptes sociaux et consolidés (1) de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

S'agissant des comptes sociaux, elle a affecté le bénéfice net de 203 709,98 € diminué du report à nouveau déficitaire de 22 749,44 € au versement d'un dividende de 179 387,04 € le solde 1 573,50 € ayant été reporté à nouveau.

Le montant de cette distribution correspond à un dividende de 0,21€par action. Ce dividende sera mis en paiement le 15 avril 2010, le paiement effectif n'intervenant que trois jours de Bourse après cette date, conformément à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée générale a d'autre part reconduit pour dix huit mois le programme de rachat de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité en place, le nombre d'actions auto détenues ne pouvant toutefois excéder 5% du capital social et le prix d'achat maximum 65€par action.

Enfin, elle a approuvé deux modifications techniques à ses statuts, l'une visant à ramener le nombre minimum d'administrateurs de six à cinq et la seconde à faire prévaloir en toutes circonstances la règle de la majorité au sein du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du même jour a adopté le descriptif du programme de rachat d'actions propres déjà cité et, dans ce cadre, renouvelé le contrat de liquidité conclu avec CA-Chevreaux.

(1) Pour les comptes consolidés, voir communiqué du 16 février 2010.

Relations Investisseurs : contact@cfi-france.com

Tél. 01 40 07 81 03